

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 18 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mmes Nolwenn GUILLOU, Martine GUÉNÉGANT, Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Marie-Claire MERVIN, M Philippe BECAN, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M Kevin STEINBACHER, Mme Catherine CABOT, MM Pascal GUICHARD, Christian CHAUFOUR, Mme Laure ZATORSCHI, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Jean-Patrick GUIBOUT, Mme Valérie SIMON, M Frédéric SOHIER, Mme Michèle ARMANDARY, MM Yannick LOISANCE, Eric DYEUVRE, Bruno DESLANDES, Mme Catherine GUGUEN-GRACIE, M Frédéric LEMOINE, Mme Claudia GAUVIN, M Fabrice LE TOQUIN, Mmes Annick PORTES, Martine CRAVEIA SCHÜTZ et M Frédéric LEHOBÉY.

Absents représentés :

- M Christian FONTAINE donne pouvoir à M Arnaud SALMON
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à Mme Nolwenn GUILLOU
- Mme Guenhaëlle VEDIE donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN

Monsieur Philippe BECAN est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT

**DELIBERATION N°2024/064 – VÉHICULES DE SERVICES – AGENTS AUTORISÉS
AU REMISAGE À DOMICILE – ANNEE 2024**

Présents : 28

Représentés : 05

Votants : 33

Par délibération n° 2014-125 en date du 30 juin 2014, le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur relatif aux conditions d'utilisation des véhicules de services.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 035-213500937-20240318-DEL_2024_064-DE

Conformément à l'article du règlement précité, « les agents relevant de la catégorie 1 pourront avoir en outre la faculté de remettre chaque soir le véhicule utilisé sur le lieu de leur domicile lorsque cette opération est de nature soit à réduire la distance parcourue, soit à éviter de rejoindre la résidence administrative et de générer ainsi des heures de travail supplémentaires. Cette autorisation fera l'objet d'une autorisation annuelle nominative du Conseil Municipal. »

Considérant la nécessité de mettre à jour la liste des agents autorisés à remettre le véhicule de service mis à leur disposition à leur domicile,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2123-18-1-1 ;

Vu la circulaire du ministère du travail en date du 5 mai 1997 ;

Vu l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération N°2014-125 en date du 30 juin 2014 approuvant le règlement intérieur relatif aux conditions d'utilisation des véhicules de services ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver la modification du remisage à domicile du véhicule de service mis à leur disposition dans le cadre de leurs fonctions pour les directeurs et responsables de services dont la liste est fixée ci-dessous et aux conditions suivantes :

<i>Prénom et nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Modalités et conditions d'utilisation</i>
POLE TERRITOIRE		
<i>Vincent AUBRY</i>	<i>Directeur Général Adjoint</i>	<i>Véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile – déplacements professionnels uniquement</i>
POLE RESSOURCES		
<i>Eric PERRET</i>	<i>Directeur Général Adjoint</i>	<i>Véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile – déplacements professionnels uniquement</i>
POLE VIE DE LA CITE		
<i>Marie DELHOMMEAU</i>	<i>Directrice Générale Adjointe</i>	<i>Véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile – déplacements professionnels uniquement</i>
POLE TERRITOIRE – DIRECTION INFRASTRUCTURES ESPACE PUBLIC		
<i>Stéphan ODOARD</i>	<i>Directeur</i>	<i>Véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile – déplacements professionnels uniquement</i>
POLE VIE DE LA CITE – DIRECTION DES AFFAIRES SPORTIVES		
<i>Claude CORBEL</i>	<i>Directeur</i>	<i>Véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile – déplacements professionnels uniquement</i>
<i>Franck GEORGES</i>	<i>Responsable des stades et autres espaces verts</i>	<i>Véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile – déplacements professionnels uniquement</i>

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 035-213500937-20240318-DEL_2024_064-DE

POLE PILOTAGE – CULTURE

Jean-François HERVÉ

*Responsable du
palais des arts et
du festival*

*Véhicule de service
remisage à domicile – déplacements
professionnels uniquement*

Article 2 : d'approuver la liste de remisage à domicile des véhicules de services mis à disposition, pour l'année 2024.

Article 3 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 20 mars 2024

Le secrétaire de séance

Philippe BECAN



Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le **21 MARS 2024** et affichée en Mairie, le **21 MARS 2024**

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 035-213500937-20240318-DEL_2024_064-DE